

Vous êtes cas contact d'un malade qui habite avec vous et vous n'êtes pas vacciné ou votre schéma vaccinal est incomplet et/ou vous êtes immunodéprimé

Isolement	Date des tests à réaliser	Si vous ne pouvez pas télétravailler
<p>Vous devez vous isoler immédiatement et jusqu'à 7 jours après la date de guérison du malade (soit 17 jours à compter de l'apparition des symptômes ou du test du malade).</p>	<p>Vous devez faire :</p> <p>un premier test immédiatement (TAG ou RT-PCR, sauf si vous avez des symptômes depuis de plus de 4 jours, dans ce cas la RT-PCR est obligatoire) ;</p> <p>et un deuxième test 7 jours après la date du dernier contact ou 17 jours en cas d'impossibilité de s'isoler du malade (à défaut 7 jours à compter de la date de l'appel ou de la réception du SMS de l'Assurance Maladie).</p>	<p>Vous pouvez bénéficier d'un arrêt de travail dans declare.ameli.fr, rubrique « Je suis cas contact », de 7 jours à partir de la date d'appel ou de réception du SMS de l'Assurance Maladie :</p> <p>1^{re} demande pour 7 jours d'arrêt ; 2^e demande pour prolongation de 10 jours supplémentaires, si nécessaire.</p>